

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

Extrait du registre des délibérations du
Bureau syndical

Réunion du vendredi 27 juin 2025

Date de convocation : 28 mai 2025	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 8 juillet 2025	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } – **Décision n° B2025-15**

**OBJET : Affectation d'opérations au programme d'électrification 2024 (ER 2024) –
Programme spécifique du SDEER (2^{ème} tranche)**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le VINGT-SEPT du mois de JUIN, vendredi à 14 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 28 mai 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Christophe BERTAUD, Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Christophe CABRI et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, M. Jean-Marie PETIT, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Franck PETITFILS et Pierre GEOFFROY.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président rappelle que, pour les effacements à financement spécifique du SDEER dans le programme d'électrification ER 2024, le Comité, réuni le 8 avril 2024, a voté un montant de travaux de 4 800 000 euros (HT).

Le 31 janvier 2025, le Bureau avait affecté une première partie de ce montant à une première tranche composée de 14 opérations dans le programme ER 2024, pour un montant de 3 085 300 euros (HT).

M. le Président propose au Bureau d'affecter le solde permis par ce montant à une seconde tranche composée des 14 opérations suivantes dans le programme ER 2024, pour un montant de 1 714 700 euros (HT) :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER046-1008	Bignay	La Groie	86 000
ER074-1007	Bussac-Forêt	Route de Montendre	79 000
ER140-1039	Dolus-d'Oléron	Port d'Arceau	333 700
ER158-1015	Ferrières	Rue de la Croix de Paille (T2)	88 700
ER171-1011	Geay	La Gautronnière	53 700
ER172-1035	Gémozac	Route des Ris	62 800
ER211-1007	Loulay	Rue de la Jarrie	208 100
ER225-1024	Les Mathes	Avenue du Grand Logis	43 000
ER278-1004	Pisany	Rue Julie d'Angennes	130 800
ER286-1009	Les Portes-en-Ré	Route de la Filatte	208 500
ER315-1011	Saint-Christophe	Chemin des Fous	48 600
ER337-1070	Saint-Georges-d'Oléron	Rue de la Mascotte (Chéray)	90 000
ER351-1007	Saint-Just-Luzac	Les Touches	208 000
ER409-1020	Saint-Sulpice-de-Royan	Chemin de la Messe	73 800
Total			1 714 700



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte la proposition qui vient de lui être présentée.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*